

COMITE DES FLANDRES DE BRIDGE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Régional du 8 juin 2018 à la MDB de WASQUEHAL

Présents:

Bureau exécutif: Didier Cuisinier, Didier Delaval, Christian Rohart et Michel Gouy (coopté).

Excusée : Claude Willot

Vérificateur aux comptes : Excusé : Pierre Honvault .

Membres catégoriels : Jean Duflot.

Excusés: Denise Héricotte, Lucie Douay et Daniel Rattez

Animateur pédagogique régional : Françoise Dewasme.

Directeur régional de l'arbitrage : Eric Wheatley

Président de la CRED : Michel Sachy.

District métropole : Dominique Jeanpetit

Président d'honneur: Patrick Durot. Excusé : Dominique Neusy.

Clubs représentés: **Aire sur la Lys** (Michelle Clarisse, Dany Masset et Philippe Beugin), **Arras** (Brigitte Deprez et Georges Fillassier), **Audruicq** (Pascal Lefebvre et Georges Leleux), **Berck, Boulogne, Hardelot et Montreuil** (Aline Vallet), **Calais** (Patricia Noé), **Cambrai** (Jacques Diers), **Douai et Auchel** (Marie-Jeanne Bollier), **Dunkerque** (Bernard Wullens et François Guilmain), **Lambersart** (Michel Ramart), **Lesquin** (Bernard Delangue), **Le Touquet** (Jean-Luc Pawlowski), **St Omer** (Françine Beclin), **Tressin** (Monique Fonteyne), **Villeneuve d'Ascq** (Philippe Baron), **Wasquehal** (Philippe Marin), **Wattignies** (André Cointault) et **Wimereux** (Jean du Soulier).

Excusés: Jean-Michel Hethuin (Cambrai), Gaby Watteau (Avesnelles), Viviane Claisse (Fourmies), Anne Delpierre (Hardelot), Sébastien Skweres (Lille) et Jacques Kanieswki (Valenciennes).

Didier Cuisinier, Président, souhaite la bienvenue aux participants et avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, invite l'assemblée à observer un moment de recueillement à la mémoire de **Josée Flavigny** vice-présidente du comité en charge du bridge scolaire, de la jeunesse et de l'enseignement et de **Jeannine Sitton** figure emblématique du comité et du Bridge Club de Lille .

1)- Conseil Fédéral des 1er et 2 juin 2018.

Statuts

FFB.

La FFB a décidé de déposer un dossier de demande de reconnaissance du bridge par le ministère des sports. En vue d'obtenir un agrément en tant que Fédération Sportive, cette décision nécessite au préalable, de faire évoluer les statuts en conformité avec les autres fédérations agréées.

Un document de synthèse sur l'organisation, les contraintes, les éléments financiers et les mesures transitoires, dans l'attente d'un éventuel agrément, est joint en annexe au présent compte-rendu.

Les instances de la FFB, réunies en assemblée générale extraordinaire, ont soumis au vote ce projet de statuts qui a recueilli 72% de voix pour, 22% de voix contre et 6% d'abstention.

L'organisation du bridge en France demeure inchangée .

Dans le cas d'une réponse négative, le système actuel serait maintenu.

Effectifs.

Les effectifs sont en baisse dans pratiquement tous les comités.

Au 31 mai 2018 la FFB recense 91683 licenciés, scolaires et jeunes compris, dont 3376 pour le comité des Flandres qui enregistre une baisse significative liée d'une part, au club de Bruxelles Basilique qui valide ses licences (250) directement auprès de la FFB, d'autre part au nombre sous évalué des scolaires.

Une campagne de recrutement est lancée par la FFB du 27 août au 30 novembre 2018. Intitulée « Programme Ambassadeurs » pour recruter de nouveaux adhérents dans les clubs.

Rendez vous sur le site internet de la FFB pour prendre connaissance du contenu, des modalités du déroulement de cette action ainsi que toutes les informations utiles sur ce programme.

2)- Bridge scolaire, cadet et junior.

Il revient à Michel Gouy la lourde tâche de poursuivre le travail réalisé par Josée Flavigny.

A ce jour, il est difficile de savoir exactement ce qui se passe, car certains établissements scolaires utilisent le bridge sans prendre de licence. Le lycée professionnel Cousteau situé à proximité de la MDB de Wasquehal en est un exemple.

A la rentrée de septembre, Michel va essayer d'aller à la rencontre de tous les clubs désirant s'impliquer dans le bridge scolaire. L'idéal consisterait à ce que chaque club s'associe à un établissement scolaire (école primaire, collège ou lycée).

Le dimanche 9 juin, le député Cédric Villani assistera à la finale nationale des cadets. Les responsables de clubs sont invités à consulter le compte-rendu qui sera diffusé par la FFB.

Cela peut être un bon moyen de convaincre les enseignants et les chefs d'établissements.

Les olympiades du bridge ont été lancées. Les épreuves ne sont pas faciles et peuvent être utilisées pour les adultes débutant le bridge.

Le bon moyen d'intégrer les jeunes et les débutants dans les tournois de régularité est de proposer un tournoi ou le contrat est annoncé avant chaque donne à jouer.

En hommage à Josée, pour l'immense travail réalisé pendant des décennies, au sein du Comité et de la FFB, pour le développement du bridge auprès des scolaires et de la jeunesse, toutes les compétitions régionales scolaires seront dorénavant intitulées « **Trophée Josée Flavigny** ».

3)- Compétitions, organisation des épreuves et tarification.

La participation aux compétitions de la saison 2017/2018 est globalement en légère diminution :

- 1,5% pour les épreuves par paires et - 0,8% pour les épreuves par quatre.

3 épreuves posent question :

- **L'Espérance par paires** avec -24% de participants (- 50% sur 10 ans).

Pour relancer cette épreuve et encourager les joueurs débutant à s'inscrire dans les tournois et aborder la compétition dans de bonnes conditions, le Comité va éditer un bulletin spécial, sous forme de dépliant, réservé aux joueurs de 3ème et 4ème séries. Les représentants des clubs seront invités à distribuer ce document à tous les élèves de leurs écoles de bridge. Pour ce faire, les présidents des clubs concernés seront préalablement consultés pour faire connaître leur besoin en nombre d'exemplaires qui seront mis à leur disposition le jour de l'assemblée générale du 9 septembre.

- **Le trophée de France** avec -19% de participants.

Il est constaté qu'une seule équipe du district Métropole était inscrite en 2018.

Marie Jeanne Bollier, responsable de l'épreuve, va essayer d'engager une réflexion sur les raisons du manque d'intérêt des joueurs pour participer à cette épreuve.

- **La coupe de France** avec -10% de participants (- 40% sur 10 ans).

La commission « compétitions » appelée à se réunir avant l'assemblée générale étudiera les modalités et les conditions d'organisation de cette épreuve fédérale ouverte à tous.

La finale nationale 2017 s'est déroulée en matchs de 30 donnes divisés en tiers temps de 3 x 10 donnes. Ce format proposé pour la première fois a été très apprécié par les joueurs et sera « standardisé » pour tous les stades de la compétition.

Pour 2018, ce format est imposé pour la finale de zone qui se déroulera à Reims les 24 et 25 nov.

Le comité a donc décidé d'adopter cette formule pour les ½ finale et finale programmées le 7 octobre 2018 au BCLille.

A compter de 2019, dès le premier tour, les matchs se joueront sur le format : 3 x 10 donnes.

Le calendrier des compétitions de la saison 2018/2019 est consultable sur le site internet du Comité. Afin d'alléger le nombre des journées de compétitions, il a été décidé de supprimer toutes les qualifications des épreuves de la catégorie « Honneur » ainsi que les ½ finales par paires du senior open et senior mixte excellence.

Les tarifs de toutes les compétitions, mis en place en 2015/2016, sont reconduits sans augmentation pour la saison 2018/2019. Exception faite pour les épreuves ayant fait l'objet d'un aménagement ou d'un ajustement dans leur configuration.

Le bilan exact du prix de revient de chaque compétition sera disponible pour la prochaine assemblée générale.

De même le coût de la licence des différentes catégories de joueurs est inchangé pour la saison 2018/2019.

Didier Cuisinier félicite Aline Vallet et Patrick Durot, promus respectivement arbitre de Comité et arbitre National.

4)- **Challenge PP/PE des tournois du Comité.**

Le règlement en vigueur à partir de la saison 2017/2018 ne permet pas à un joueur membre du comité, associé à un joueur membre d'un autre comité, de bénéficier de l'attribution des points acquis lors du tournoi auquel il a participé. Seules les paires membres comptabilisent les points gagnés pour figurer dans le classement.

Soumise au vote, cette disposition est maintenue dans le règlement et confirmée pour la saison 2018/2019 par 18 voix pour, 7 abstentions et 3 voix contre.

5)- **Elections 2018.**

Lors de l'assemblée générale du 9 septembre 2018, il sera procédé au renouvellement de toutes les instances élues, conformément à l'article 12 des statuts du Comité consultables sur le site : flandresbridge.fr

Les candidatures doivent être adressées par courrier ou par mail au siège du Comité avant le 20 juillet 2018.

6)- Questions diverses.

Jean du Soulier informe qu'il a été décidé, à compter de la saison 2018/2019, d'organiser le tournoi de Wimereux (challenge Jean-Loup Hérent) à jour fixe soit le jeudi de l'Ascension.

Michel Ramart demande l'instauration d'une publicité préalable à l'organisation des stages de formation de moniteurs et d'arbitres.

Eric Wheatley souhaite une redéfinition des critères d'exemption des paires ou quadrettes dispensées dans la catégorie Excellence, en fonction de leur indice de valeur, de certains tours préliminaires (ignorer les indices hors quota et les joueurs extérieurs au comité).

Demande d'inviter les clubs accueillant des finales de ligue, à prévoir une restauration légère (sandwichs) pendant les courtes pauses déjeuners.

Invite à préciser les modalités et conditions d'organisation des matchs par quatre avec ou sans mi-temps.

André Cointault souhaite l'ouverture d'une analyse sur les raisons des nombreux forfaits enregistrés lors des compétitions programmées à Joinville.

L'ordre du jour étant épuisé, Didier Cuisinier clos la séance après avoir remercié l'ensemble des participants et donné rendez-vous pour l'assemblée générale fixée au dimanche 9 septembre 2018 au BCLille, précédée par le challenge Deroubaix organisé le samedi 8 septembre à la MDB de Wasquehal.

Annexe : Document de synthèse des statuts de la FFB adoptés lors de l'AGE du 2 juin 2018.

*